

Le relais d'assistantes maternelles intercommunal est ouvert aux parents, enfants et assistantes maternelles des communes de : Mondragon, Lapalud, Mornas et Lamotte du Rhône.

C'est un service gratuit

Animatrice du RAM

Clémence LEONETTI

Rhône' Éco

Hôtel des entreprises - Rhône'Eco

84840 Lamotte-du-Rhône

07 72 43 42 80

ram.intercommunal@cctlp.fr

PERMANENCES

Lundi - Mardi - Jeudi

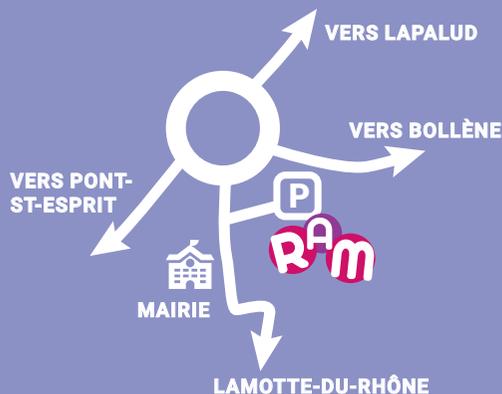
14h00 - 17h00

Mercredi

8h30 - 12h00

possibilité de rendez-vous

Le bureau du RAM se situe sur la commune de Lamotte du Rhône entre Mondragon et Lapalud.



Un lieu d'échanges et de ressources pour les familles, les assistantes maternelles et les gardes à domicile.

RAM

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL

LAMOTTE-DU-RHÔNE • LAPALUD
MONDRAGON • MORNAS



COMMUNE DE
LAMOTTE-DU-RHÔNE



COMMUNE DE
LAPALUD



COMMUNE DE
MONDRAGON



COMMUNE DE
MORNAS



www.cctlp.fr

Pour les parents, les employeurs
d'assistantes maternelles et de garde
d'enfants à domicile.

INFORMATION

- Vous désirez des informations relatives aux différents modes d'accueil pour votre enfant.
- Vous souhaitez confier votre enfant à une assistante maternelle agréée.
- Vous voulez connaître les avantages financiers dont vous pouvez bénéficier : aide CAF, MSA, réduction d'impôts....
- Vous désirez être informé(e) dans votre fonction d'employeur d'assistant(e) maternelle ou de garde d'enfants à domicile :
- Vous souhaitez que votre enfant participe à des activités d'éveil avec votre assistante maternelle ou votre employé(e) de garde d'enfants à domicile.



Pour les assistantes maternelles, les
nourrices non agréées et les gardes
d'enfants à domicile.

AGCOMPAGNEMENT

Vous êtes assistante maternelle

- Vous cherchez un enfant à accueillir.
- Vous souhaitez échanger sur votre expérience avec d'autres professionnels de la petite enfance.
- Vous désirez être avisée sur :
 - des changements relatifs à votre statut,
 - les différentes modalités d'exercer votre profession,
 - les différentes aides auxquelles vous pouvez prétendre - la formation professionnelle continue,
- Vous souhaitez participer à des « ateliers d'éveil » avec les enfants que vous accueillez.

Vous êtes nourrice non agréée

et vous voulez connaître tous les avantages du statut d'assistant(e)s maternel(le)s agréés ou d'employé(e) de garde à domicile.

Vous êtes garde d'enfants à domicile

et vous souhaitez avoir des informations sur les modalités d'exercice de votre profession ou vous souhaitez participer à des « ateliers d'éveil » avec les enfants que vous gardez.

AIDE ET ORIENTATION

Rencontre des parents à la recherche d'un mode d'accueil de la petite enfance (crèche, halte-garderie, assistant(e) maternel(le), centre de loisirs, garde à domicile).

Ecoute des attentes et des besoins des parents.

Lieu d'échange et de rencontre parents, assistantes maternelles et employé(e) de garde à domicile.

Accès à une documentation et organisation de temps d'accueil collectif (conférences, activités d'éveil...).

Information sur les droits et obligations des parents et assistantes maternelles et employé(e) de garde d'enfants à domicile.

Soutien dans les démarches administratives.

